

Compte-Rendu : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 27 Septembre 2012 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal

Présents : Mesdames FRUALDO A. PIATTI G. BARBIER M. QUIVIGER G. Messieurs HUGOT D. MONNAUX H. JOVIGNOT P. RAVON H. THOUVEREY P. GOUSSARD D. MATHIEU C.

Absents : Messieurs A. TISSIER J.P. CAUSSARD

Secrétaire de séance : Md FRUALDO A.

POINT FINAL SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE Grande Rue

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de l'achèvement des travaux de l'aménagement de l'immeuble Grand Rue (salles de réunions, bibliothèque, 2 logements locatifs et salles annexes).

Les 2 logements seront loués au 15 décembre 2012.

L'aménagement de la bibliothèque est en cours de réalisation.

Une étude sera faite sur l'occupation des salles annexes.

AVENANT M. BOTTE Architecte – Travaux immeuble Grande Rue

Suite aux différents travaux supplémentaires réalisés, il y a lieu de prévoir une augmentation des honoraires de l'Architecte 5.070.77 € HT.

TAXE D'AMENAGEMENT (suppression de la PVR en 2014)

Madame le Maire présente à l'Assemblée, une première ébauche sur l'application de la taxe d'aménagement, sur différents secteurs de la commune. En effet, il y a lieu de définir les taux sur 2 points, les zonages du PLU et l'existence des réseaux.

Le rapport définitif sera rendu lors d'une prochaine réunion.

MODIFICATIONS DU P.L.U.

Il a été décidé de modifier certains articles du P.L.U. qui rencontrent des difficultés d'application.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Proposition d'achat d'une petite parcelle communale sise Avenue du Mez.

Il a été décidé par 7 pour 3 contre et 2 abstentions de proposer cette vente sur une surface à définir selon le projet retenu et au prix du terrain constructible.

➤ **Remplacement de 4 fenêtres logement 5 Grande Rue.**

Le Conseil Municipal décide de retenir la S.A. MERLE 89144 MERE pour un montant de 3.923.29 € HT.

➤ **Réfection du chemin Rosette :**

Le Conseil Municipal décide de retenir la S.A. Alain MOUTURAT pour un montant 2.910.00 € HT

➤ **Travaux assainissement et eau potable (Parcelles Rue de l'Etang de la Reine)**

M. FREITAS et M. FOURNIER

Le Conseil Municipal accepte de retenir la S.A. G.C.T.P. pour les travaux d'assainissement : 6.722.34 € HT la surchargeur 2.530.03 € HT et le SIVU du Moulin des Fées pour l'eau potable : 2.729.28 € HT

Une participation sera demandée à Messieurs FREITAS et FOURNIER.

➤ **Travaux assainissement et eau potable Lordonnois : 3 branchements M. DE FARIA et 1 branchement M. SEBIRE**

Le Conseil municipal accepte de retenir la S.A. TPIL et le SIVU pour :

TPIL 3 branchements : 4.740.00 € HT SIVU :

TPIL 1 branchement : 1.650.00 € HT SIVU :

Une participation sera demandée à Messieurs DE FARIA et M. SEBIRE

Il est décidé de conserver la taxe de raccordement à l'assainissement au prix de 750 € par branchement.

TRAVAUX DE BUSAGE : S.A. G.C.T.P.

➤ ***Busage en 600 Rue de l'Etang de la Reine 3.489.00 € HT***

➤ ***Busage accès Lotissement Brennus 5.512.42 € HT***

➤ ***Busage accès transformateur Rue Etang de la Reine 2.262.49 € HT***

➤ **Demande de l'Association BIG BAND pour une participation financière à un vin d'honneur**

Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement au vin d'honneur qui sera organisé lors du concert avec la Garde Républicaine (19.01.13), pour environ 80 à 100 personnes.

➤ **Location du logement Grande Rue Type 4**

Le Conseil Municipal accepte de louer ce logement à Madame DECAUDIN Valérie

Au 15.12.2012 450 € + 30 € de charges.

➤ **Protection sociale avec effet au 1^{er} Janvier 2013.**

La prise en charge d'une partie de la mutuelle, complément de salaire ,ne peut plus s'appliquer sur un taux. Le calcul devra se faire suivant un montant fixé par agent.

Proposition : salaire de – 1500 € 5 €

 Salaire de + 1500 € 6 €

(Ces montants sont équivalents à la déduction actuelle, prévoir une révision annuelle).

Pour la mutuelle maladie, une décision sera prise lors d'une prochaine réunion, à l'appui des renseignements fournis par les salariés.

➤ **Application du règlement d'urbanisme**

Suite à des problèmes rencontrés avec un administrés sur l'application du règlement d'urbanisme, il est décidé de prendre attache auprès d'un avocat et d'un huissier de justice.

Festivités de Noël 2012

Si le temps le permet, il est décidé de tirer le feu d'artifice le soir du char de Noël en décembre 2012

Fait à LIGNY LE CHATEL le 02 Octobre 2012,

Le Maire, ROYER Chantal